

Intégrer le Bachelor

Rejoindre le Bachelor "Transition écologique et territoires" de l’ENTPE, c’est choisir une formation professionnalisante, pensée pour répondre aux grands défis environnementaux et sociétaux.

/// Comment intégrer l'école

- Admission en première année
- **Candidatures à déposer via Parcoursup**

Ouvert aux titulaires :

- d’un **baccalauréat général**, de préférence avec la spécialité **mathématiques** ou l’option **maths complémentaires**
- d’un **baccalauréat technologique STI2D**.

Candidature à l’admission sur titres (AST) - Rentrée 2026

En complément de l’admission post-baccalauréat, la formation de Bachelor « transition écologique et territoires » (TET) ouvre la possibilité d’une admission directe en 1re ou 2de année. Aucune admission sur titres n’est envisagée en 3e année. Cette procédure fixe les conditions d’accès, la procédure d’examen des candidatures ainsi que le calendrier de ces admissions sur titres.

/// Conditions d’accès à l’AST

Les candidats à l’AST doivent avoir validé une première année de cycle universitaire dans l’un des domaines listés ci-dessous. Sauf dérogation exceptionnelle, une AST en seconde année nécessite la validation des deux premières années universitaires. Les domaines attendus pour une AST sont :

- bâtiment
- génie civil
- aménagement du territoire – paysages
- architecture
- gestion des eaux
- mathématiques
- sciences physiques

Après analyse du dossier et de la formation suivie par le candidat, la commission se réserve la possibilité de valider l’accès à la procédure d’AST.
Les élèves internationaux hors Europe doivent déposer leur dossier sur la plateforme « Etudes en France » de Campus France (obligatoire pour l’obtention du visa).
Retrouvez plus d'informations sur la page "Séjours d'études".

/// Procédure d’examen des candidatures

La gestionnaire de scolarité du cursus Bachelor est chargée de la mise en œuvre de la procédure d’AST. La candidature à une AST est gratuite.

Le candidat télécharge le formulaire de demande d’AST.

>> Commission d’admission sur titres

La commission d’examen des AST est une émanation du comité des études, qui fait une proposition au DFI. Les membres de la commission sont nommés par le Directeur de la formation initiale.
La commission d’examen des admissions sur titres :

- décide de la recevabilité de la demande d’admission sur titres,
- déclare l’admissibilité des candidats,
- en cas de recevabilité de la demande, détermine le niveau de la formation de Bachelor auquel le candidat est autorisé à accéder (1re ou 2e année),
- assortit le cas échéant sa décision de préconisations de remises à niveau (notamment en mathématiques et physique).

La commission instruit les demandes sur la base du dossier dûment complété par le candidat.

>> Dossier de demande d’admission sur titres

L’analyse du dossier de demande d’AST constitue la phase d’admissibilité de la procédure.
Ce dossier ne doit être composé que d’un seul fichier au format .pdf. La composition de ce dossier est la suivante :

- formulaire de demande d’admission complet (coordonnées, données d’état civil, parcours scolaire et universitaire, choix de spécialité pour une admission en B2),
- copie de la pièce d’identité,
- CV avec photo, avec formations suivies, stages effectués, expériences professionnelles
- lettre de motivation exposant les objectifs attendus de la formation,
- copie des diplômes / attestation des diplômes obtenus,
- si en possession : copie d’une certification du niveau en anglais,
- en provenance d’un établissement non francophone : copie d’une certification du niveau en français,
- copie du dossier Parcoursup ou à défaut copie de tous les bulletins de notes en terminale et années dans l’enseignement supérieur, classés par ordre

chronologique,
- éventuellement lettre de recommandation d’un·e responsable pédagogique.

>> Entretien des candidats admissibles

Les candidats admissibles sont convoqués à un entretien. Les modalités de l’entretien seront précisées dans la convocation. Les objectifs de cet entretien de positionnement sont de :

- s’assurer de l’adéquation entre la formation et le projet professionnel du candidat,
- vérifier la capacité et la motivation du candidat vis-à-vis de la modalité en alternance.

>> Calendrier

La période d’instruction des demandes d’AST court du 1er février au 30 avril.
La commission se réunit en tant que de besoin entre les mois de février et mai. La réponse est transmise au candidat dans la mesure du possible dans les deux mois suivant le dépôt du dossier, et au 15 juin au plus tard.
L’admission en seconde année est conditionnée par l’obtention d’un contrat d’apprentissage pour les 2e et 3e années. Cette mission en entreprise lui permettant de réaliser son alternance doit être au préalable validée par le responsable du département Bachelor (conformité au référentiel du diplôme).

/// Pour quel profil ?

- Vous cherchez le bon équilibre entre théorie et mise en pratique.
- Vous souhaitez intégrer le monde professionnel et avoir une rémunération grâce à l’apprentissage.
- Vous voulez découvrir des métiers d’avenir sans avoir à choisir dès aujourd’hui.
- Vous désirez agir pour la transition écologique, transformer les villes et les territoires de demain.

Mathéo - diplômé 2026 du cursus Bachelor

« On commence l’année par une remise à niveau en mathématiques, physique-chimie et en anglais, notamment pour ceux qui n’avaient pas la spécialité physique-chimie au lycée pour que tout le monde puisse avancer ensemble. Puis, au fil des semaines, les cours deviennent de plus en plus ciblés. »

/// Les coûts de scolarité et aides financières

L’ENTPE attribue des bourses sur critères sociaux.
Les demandes sont à réaliser auprès du CROUS.

>> Tarifs de scolarités et aides financières

/// Les logements

Résidences étudiantes : partenariat avec Est métropole habitat.
Autres logements : résidences du CROUS, coloc’ solidaire avec l’AFEV, bon plan d’élèves...

Campus de l’ENTPE à 25’ du centre-ville de Lyon en transport en commun

>> Logements à proximité